

# **COMMUNE DE SAINT ANDRE DE CUBZAC**

## **Incorporation de la Rue Maxime Astier**

### **NOTICE DE PRESENTATION / NOTICE EXPLICATIVE**

#### **1. Situation**

La Rue Maxime Astier se situe au Sud Est de l'agglomération, au lieu dit « La Rousse », elle donne sur le Chemin de Cabarieu au Nord

#### **2. Propriétaires**

L'assiette de cette voie appartient :

| Numéro de parcelle | Nouveau Numéro après DA* | Propriétaires   | Observations                                |
|--------------------|--------------------------|-----------------|---|
| C 2877p            | 3437                     | S.A.S. NEGOCIM  | Voirie du Lotissement<br>Les Vignes Rousses |
| C 3113p            | 3438                     | S.A.S. RANCHERE |   |
| C 3121p            | 3441                     |                 |   |
| C 3129p            | 3444                     |                 |   |

\* Le DA n° 3137A crée de nouveaux numéros de parcelles de voirie, inactives à ce jour, à céder par la S.A.S. NEGOCIM et la S.A.S. RANCHERE à la Commune.

#### **3. Objet**

Cette enquête a pour objet le classement dans la voirie communale de l'assiette de la chaussée réalisée dans le cadre de l'accès :

- à la résidence "Les Vignes Rousses"

La voirie appartient aujourd'hui au propriétaire indiqué dans l'état parcellaire. Cette voie est ouverte à la circulation publique depuis le Chemin de Cabarieu.

Seule la chaussée plus les bordures la maintenant sont incorporées, sont déduits les espaces verts et les trottoirs.

#### **4. Caractéristiques techniques**

La chaussée est enrobée sur une largeur moyenne de 5.40 m. Font partis de l'incorporation, la chaussée, les bordures et les caniveaux la maintenant et les réseaux des eaux pluviales.

L'éclairage extérieur est pris en charge par la commune.

#### **5. Etat d'entretien**

La voirie de la rue Maxime Astier est en parfait état général.

L'éclairage public est en bon état.

JDC